

SAINT-MARTIN D'AUBIGNY

Bulletin Municipal

Décembre 2013

N° 48

Edité par
la commune de
Saint-Martin d'Aubigny

8, village de l'Eglise
Tél. : 02 33 07 73 92
Fax : 02 33 07 02 53
mairie-st-martin-daubigny@wanadoo.fr
www.mairie-saintmartindaubigny.f

Photos pages de couverture :
Bruno Hamel, Joëlle Levasseur,
Régis Paingt, Laurence Raulline.

S O M M A I R E

Le Mot du Maire	p 3
Des Nouvelles de la Communauté de Communes	p 4
Travaux	p 6
Voirie	p 7
Commerces	p 8
Nos habitants	p 9
Le R.P.I.	p 10
Des nouvelles de nos employés communaux	p 12
Des nouvelles de nos syndicats	p 13
Divers	p 15
• La CUMA "L'Aubignaise"	
• Subventions associations 2013	
• Changement de Curé	
Elections des 23 et 30 mars 2014 : Réforme des scrutins locaux	p 16
La page des associations	p 18
• Saint-Christophe	
• La Chasse	
• Les Anciens Combattants	
• Le Club des Aînés	
• A.E.P.	
• A.E.P. Section GYM	
• Aubigny Sporting Club	
• ST MAR FEU – Parents d'élèves	
• ADAME des Marais	
La vie à la rue aux Juifs	p 22
Dates à retenir	

MOT DU MAIRE

Comme le prévoit la loi en période pré-électorale, cet édito sera politiquement neutre, purement informatif.

Les informations principales de ce semestre sont :

- L'annonce verbale, le mardi 5 novembre, du projet de construction d'un bâtiment neuf pour la tannerie, sur la zone communautaire à Périers - route de Carentan.

Vous verrez à l'intérieur de ce journal, pourquoi il ne sera pas construit sur le site actuel, au grand regret du conseil municipal, et que deviendra ce dernier ?

La priorité était de conserver les emplois et d'en accroître le nombre (chiffre total avancé : 160 en période de croisière).

Grâce à cet objectif collectif, la tannerie reste sur le territoire communautaire

- Le retour de David et Nathalie au commerce dans le Bourg. De nouveau, les lumières se sont allumées le 12 novembre.

Au-delà de ces deux points forts, vous allez prendre connaissance, au travers des rubriques habituelles de ce journal semestriel numéro 48, le dernier de ce mandat, des nouvelles de votre Commune, de votre Communauté de Communes, des syndicats intercommunaux, des associations et puis, comme d'habitude une page historique : Ce sont les souvenirs de la vie d'une habitante à la rue aux Juifs de 1933 à 1950.

Vous aussi qui avaient connu votre village à cette période, vous pouvez raconter sa vie, son histoire, et n'oubliez pas cette citation : « les paroles s'envolent, les écrits restent »

Joëlle Levavasseur

DES NOUVELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE TANNERIE ET REHABILITATION DU SITE ACTUEL

Un projet de construction de nouveaux bâtiments pour la Tannerie avait été envisagé sur le site actuel en 2008 - d'où l'achat de parcelles à l'entrée de la voie de la Maison de la Brique - mais il avait été abandonné pour cause de crise économique.

En mars 2013, le groupe PPR (Pinault Printemps Redoute), devenu Kering en juin 2013, a pris une participation majoritaire dans la société France Croco, Dan Lewkowicz en restant le directeur général.

Dès sa prise de contrôle de France Croco, Kering, spécialiste de l'habillement et du luxe, a annoncé son intention de construire une nouvelle tannerie d'une surface de 7000 m² avec pour objectif la multiplication par quatre de la production actuelle, afin de répondre à la forte demande de maroquinerie de luxe dans le monde.

Dan Lewkowicz et le directeur du site, Francis Diot, avec l'architecte Christian Nicolay, d'Agneaux, ont donc demandé l'organisation d'une réunion avec tous les partenaires financiers (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes, commune de Saint-Martin d'Aubigny) et les services de l'Etat pour présenter leur projet.

Au cours de cette réunion qui s'est tenue le 6 juin, Dan Lewkowicz a indiqué que son souhait était de rester sur le site actuel, sous réserve que la construction puisse s'y faire et qu'il soit desservi par tous les réseaux (eau, électricité, gaz, fibre optique) suffisants en capacité.

A défaut, pour ne pas voir l'entreprise partir dans une autre région, il fallait proposer un autre site.

L'étude du site actuel a révélé de nombreux points négatifs, notamment la nature argileuse du terrain et le classement d'une partie des parcelles situées à proximité de la Taute en zone inondable. Ce qui laissait présager non seulement un surcoût financier (estimation à 500 000 € par l'architecte) mais aussi une responsabilité accrue de l'architecte et des doutes en ce qui concernait les autorisations des services de l'Etat.

Lors de la réunion suivante le 26 juillet à St-Martin d'Aubigny, au vu de l'étude d'implantation, les dirigeants ont choisi la zone communautaire de la CCST.

Un certain nombre de sujets (problèmes à résoudre ou demandes du groupe) ont été étudiés au cours des semaines suivantes ; ils figureront dans la prochaine convention écrite :

L'assainissement.

Après étude, il est apparu que la station d'assainissement de Périers, dont les effluents se rejettent dans la Holerotte, ne pouvait accueillir les eaux près-traitées de la tannerie en raison du faible débit de ce cours d'eau.

La Communauté de Communes a donc décidé de construire une station d'épuration de type industriel d'un équivalent 5000 habitants sur la zone communautaire et qui se rejettera dans la Taute.

Cette opération sera menée en parallèle du projet de construction de l'usine afin que tout soit prêt lors du démarrage de l'activité. En cas de retard des travaux, en accord avec les services de la Police de l'Eau, du département de la Manche et de la commune de Périers, la tannerie pourra se raccorder provisoirement à la station de Périers.

Le recrutement et la qualification du personnel

Une demande concerne l'accompagnement au recrutement.

Pôle emploi a accepté de définir les profils des futurs salariés, d'effectuer le pré-recrutement et de mettre en place une formation spécifique financée sur des fonds de la Région.

La direction départementale de Pôle Emploi a déjà détaché une conseillère spécialisée sur le projet.

La dépollution et la requalification du site actuel

Dans la négociation, le problème de la dépollution du site était une priorité des dirigeants. Celle-ci est réglementairement une obligation de l'exploitant.

Actuellement, le coût de cette dépollution ne peut être fixé car il faut au préalable mesurer la nature de la pollution. Mais ce qui est sûr, c'est qu'elle sera faite en partenariat avec l'EPFN (1) (Etablissement Public Foncier de Normandie), le Conseil Général de la Manche, le Conseil Régional de Basse Normandie et les services de l'état. Faute d'en connaître le coût, les financements incombant à chaque partenaire ne sont pas encore déterminés, mais la part de l'exploitant pourrait correspondre au prix de cession du site actuel tel qu'il a été estimé par les Domaines.

La CCST souhaite, après dépollution, maintenir une vocation économique à ce lieu et y accueillir de nouvelles activités.

(1) *L'EPFN a pour mission d'aider les collectivités territoriales à se doter de réserves foncières, principalement grâce au portage foncier. En général, l'EPFN achète le bien immobilier, le réhabilite et le rétrocède au terme d'une durée définie dans la convention de portage.*

Les financements pour l'usine

Ces financements seront accordés par le Département et la Région dans la limite de la réglementation européenne pour notre zone, soit la somme de 200 000 €. Le coût prévisionnel indiqué par les dirigeants est de 12 millions d'euros : 7 pour la construction et 5 pour le process.

LE DEPART EN RETRAITE D'ANNIE LECLERC



Le vendredi 06 septembre une petite fête était organisée au restaurant « L'eau à la bouche » de la Base de Loisirs pour souhaiter à Annie Leclerc une bonne retraite, après 17 années de service à la Communauté de Communes.

(Voir journal communal N° 47 p. 16).

Annie bien entourée des membres de sa famille et des élus pour une sympathique soirée !



T R A V A U X

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le dernier grand chantier de ce mandat municipal a été reporté au début de l'année 2014 car les crédits du Département pour la réfection de la couche d'usure ne seront votés qu'au titre de 2014.

Il comprend le remplacement du réseau d'eaux pluviales et l'aménagement des trottoirs en conformité avec les normes d'accessibilité, dans la zone située entre le carrefour central du Bourg et la salle polyvalente. L'accès à celle-ci par une rampe pour les personnes à mobilité réduite se fera à condition de ne pas dépasser l'enveloppe financière. En cas de dépassement, il sera possible d'abonder sur le budget 2014.

Pour cette partie estimée à 35 500 € de travaux et de maîtrise d'œuvre, une demande de subvention d'Etat de 20% a été déposée.

Avant de valider l'avant-projet présenté par Julien Hamel, maître d'œuvre du cabinet SA2E, le Conseil Municipal a plus particulièrement étudié les points suivants :

✓ **Le muret séparant le parking de l'école et le terrain de palet et de boules** : Il ne peut être conservé car il faut reprendre une bande d'environ 1,50 mètre pour obtenir une largeur réglementaire de trottoir.

✓ **Le nombre de places de stationnement** : 12 emplacements seront délimités sur la place de l'église, mais, il a été demandé au maître d'œuvre de prévoir pour les autres espaces de cette place un revêtement qui permette le stationnement des véhicules lors des rassemblements à l'église. Un emplacement handicapé sera matérialisé sur l'autre parking.

✓ **Le respect de la limitation de vitesse** : Pas de dos d'âne ou de chicane mais normalement un radar pédagogique fonctionnant à l'énergie solaire.

En même temps que ces travaux, le Syndicat d'Eau va refaire toute la canalisation sur ce tronçon pour un coût prévisionnel de 78 000 €, d'où un groupement de commandes sous la maîtrise de la commune pour cette opération.

Ces travaux occasionneront des problèmes de circulation. Il faudra donc prendre patience.

COUVERTURE SACRISTIE

Le mauvais état de la couverture de la sacristie avait déjà été décelé lors de la réfection du versant nord du toit de l'église. C'est l'entreprise Lepelley de Saint-Sébastien de Raids qui fera ces travaux pour un montant d'environ 1000 €. Ensuite, les employés communaux pourront refaire la peinture du plafond abîmée par les infiltrations d'eau.

MISE EN SOUTERRAIN DE LA LIGNE 90000 VOLTS

RTE commence à étudier la mise en souterrain de la ligne 90 000 volts le long de la départementale 900. Déjà effectuée sur un tronçon, cette mise en souterrain démarrera, pour notre territoire, du beau pylône tout neuf jusqu'au carrefour des « Mille Diabes ».

La dépose doit se faire par hélicoptère et des engins n'interviendront que pour les fondations.

Les propriétaires des parcelles concernées seront consultés. Réalisation en 2015.

ATTENTION ARNAQUE !

Attention au démarchage d'entreprises - notamment dans les domaines de l'isolation, de la couverture, etc. - qui prétendent être envoyées par la Mairie. Elles essaient de vous faire signer des devis de travaux et, souvent, une demande de prêt, en invoquant différents arguments tels que l'obligation de se mettre aux normes, ou la possibilité d'obtenir des subventions

La Mairie ne mandate jamais une entreprise : Si des travaux peuvent être subventionnés, la Mairie vous en informe au préalable par courrier, sur son site internet ou par ce journal.

Si toutefois vous avez signé un document à votre domicile, vous avez un délai de rétractation. Passé ce délai, le document que vous avez signé est valable.

V O I R I E

VOIRIE MITOYENNE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN DU PERRON

Au village de la Cadiore, à l'entrée de la maison de François et Rose-Marie Duval, la voirie est mitoyenne sur environ 40 m avec la commune de Saint-Aubin du Perron qui a décidé de refaire toute cette voirie ; nous avons accepté de verser une participation pour la partie nous concernant.

AMÉNAGEMENT DU VIRAGE ENTRE LES VILLAGES DE LA BRANDINIÈRE ET DE LA BEDAINE.

Sur la voie communale du terrain de football, le virage a été élargi en reculant le grillage clôturant l'ancien parc à lièvres, propriété de la commune de Marchésieux. Ces travaux ont été réalisés à la demande de Gérard Tapin dans le cadre du plan de remise en état du site, validé par les conseils municipaux des deux communes : la société Sablière de Millières ayant cessé toute activité.

Avant de quitter les lieux, l'entreprise nous a livré un camion de 25 T de caillou 0/40 pour combler les ornières.

VOIRIES REFAITES PAR RTE

Suite à la pose des lignes 400 000 volts, RTE a refait les voiries suivantes utilisées pour la pose ou dépose de pylônes :

- Le chemin des Refouds (après la maison ex Millet) presque jusqu'au Plan d'Eau
- Le chemin du Bois de l'Avaulée au lieu-dit la Communette
- Une petite partie de la voie du terrain de football
- Une petite partie de la voie du Vauplain
- La rue à Maurice (entre la Communette et la route de Saint-Lo)

VOIRIES COMMUNALES

Le programme voirie 2013 a été confié à l'entreprise Eurovia de Périers pour un montant de base de 36 150 € HT, et un complément pour 13 186 € HT. Des travaux de préparation nécessaires avant la pose de l'enrobé ont été réalisés par l'entreprise Vantomme.

- Le programme de base concerne le bas et le haut de l'Auvrière et la fin de la voie de la Courtinière ; pour cette dernière, un plan d'alignement a été établi pour la propriété de M. et Mme Queinnec.

- Le complément concerne un petit tronçon du haut de l'Auvrière vers St Christophe et de Saint Christophe vers la Bouillie.

Le marché de base a été signé le 22 mai 2013, avec une date limite d'intervention au 30 septembre mais, malgré plusieurs rappels, l'entreprise n'est pas encore intervenue. Aux dernières nouvelles, une partie serait réalisée en décembre et l'autre en janvier, sous réserve des conditions climatiques

CONVENTION DE DÉNEIGEMENT

La neige était encore au rendez-vous cet hiver. A notre demande, Bertrand (Sauvage), Benoît et Romain ont, au pied levé, déneigé des voies communales et départementales. Afin de pouvoir déneiger en toute régularité l'hiver prochain les routes communales et départementales - *à l'exception de la D900 et de la départementale allant du château d'eau au Bourg, qui sont déneigées par les services départementaux* - nous avons passé une convention précisant les modalités et conditions d'intervention avec le Département de la Manche et avec Bertrand dans le cadre de son activité agricole.

Le tracteur sera équipé de la lame de la CUMA « l'Aubignaise » avec un caoutchouc payé par la collectivité.

Il vous faudra toutefois patienter, il y a 20 km de routes communales + les départementales.

ECHANGE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE ET LA COMMUNE

Sur proposition du département de la Manche, un échange sans soulte des parcelles suivantes sera régularisé par acte administratif :

- Le département nous rétrocède la parcelle AH 214 d'une surface de 623 m², située en face de la voie communale menant au Centre William Harvey ;
- et la commune cède les parcelles ZC 103 et 105 d'une surface totale de 353 m² situées le long de la D 900 au niveau de la propriété de Maurice Vildey et de la parcelle communale mitoyenne.

COMMERCES

AU P'TIT SAINT-MARTIN

Nadia Jeudi n'a pas souhaité continuer le contrat de location gérance du bar-épicerie-restaurant à la fin de la première année, fixée le 05 septembre 2013. Malgré le délai dépassé pour rompre son contrat - normalement 3 mois avant - le Conseil Municipal a accepté une résiliation à l'amiable.

Considérant ces changements rapides de commerçants, le Conseil Municipal s'est posé la question de poursuivre ou non l'activité commerce, mais il a finalement décidé de continuer.

Juste au moment où étaient lancées les annonces dans les journaux, David et Nathalie nous ont fait part de leur souhait de revenir, sous certaines conditions, notamment concernant le montant du loyer.

Pour cette nouvelle ouverture :

- Un contrat de location gérance a été signé avec David, mentionnant un loyer de 550 € HT, et 3 mois gratuits.

Ces conditions plus avantageuses ont été accordées pour tenir compte du contexte économique défavorable et des nouvelles offres de restauration maintenant présentes sur le territoire de la CCST.

- Didier a participé aux travaux de peinture à l'intérieur du commerce. La façade avant a été nettoyée et certaines parties repeintes.
- Cyrille a nettoyé la bande de plantations de la cour intérieure.

Quelques détails pratiques :

Téléphone : **02 33 45 15 57**
Ouverture du lundi au vendredi de 7h à 20h
et le dimanche de 7h à 14h30 et de 17h à 20h
Fermeture le samedi

**David fait toujours ses plats préparés, ses bûches de Noël
et continue son activité de traiteur à la demande.**

LE KEBAB d'Alain LEGAIGNEUR : « La pause kebab »

AMERICAIN – BURGER – KEBAB - PANINI

Retrouvez Alain à partir de 18 h :

- ✓ Le lundi à MOYON
 - ✓ Le mardi à DOMJEAN
 - ✓ Le mercredi à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
 - ✓ Le jeudi à CREANCES (parking Carrefour)
 - ✓ Le vendredi à PERIERS (parking Carrefour)
- La PAUSE KEBAB c'est aussi des événements grill ou kebab***

pour vos anniversaires, soirées, etc.

NOS HABITANTS

LES NAISSANCES

Sacha DAVY, né le 13/05/2013, fils de Maxime Davy et de Laura Lesage - 2bis, rue de l'Ecole aux Filles

Timeo CARIOT, né le 01/06/2013, fils de Charles Cariot et de Anne-Sophie Jouet - 1ter, rue aux Juifs

Margaux LAURENT, née le 26/08/2013, fille d'Emmanuel Laurent et d'Emilie Chauvin - 4, la Viclinière

Enola LENORMAND, née le 10/10/2013, fille de Julien Lenormand et Ophélie Zampetis - 8, village de l'Eglise.

Natis JOUANNE, né le 8/11/2013, fils de Olivier Jouanne et Béatrice Saint-Lo - 13, le Fairage

LES NOUVEAUX HABITANTS

Anne-Sophie JOUET et Charles CARIOT et Timéo - 1ter, rue aux Juifs

Un bébé (voir ci-dessus) et une maison neuve en 2013, quelle année mémorable pour cette petite famille ! Charles est natif de Marchésieux et travaille à l'entreprise de travaux agricoles Fatout de la Vendelée. Anne Sophie, après quelques mois de congé de maternité, a repris son travail.

Sylvie et José MOREIRA - 1, le Clos Ange

Cyril et Mélanie ont vendu leur maison pour s'installer sur une exploitation agricole au Plessis-Lastelle. Nous accueillons donc, depuis juillet, Sylvie et José dans cette première maison du lotissement « le Clos Ange ». Sylvie, originaire de la Manche et José, après une vie aux Mureaux, ont décidé de continuer leur vie professionnelle dans notre département et dans une commune où il y a un petit commerce. Heureusement que celui-ci se poursuit !

Patricia et Didier JEAN - 23, les Jardins

Sophie et Claude Parente nous ont quittés. Patricia et Didier ont été séduits par leur pavillon avec le terrain d'agrément : de quoi s'occuper à la retraite. Ces nouveaux habitants nous viennent de Créances et se rapprochent de Périers, commune d'origine de Didier et fief de la famille Jean.

DES DÉMÉNAGEMENTS A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE

Le logement T2, du lotissement du Vert Mané, occupé précédemment par Maxime Davy et Laura Lesage a été attribué à Edith Rainfroy.

Maxime et Laura sont partis rue de l'École aux Filles.

Regroupement Pédagogique Intercommunal



65

☎ **Marchésieux** 02 33 47 92 01



☎ **Feugères** 02 33 76 10



☎ **Saint Martin d'Aubigny** 02 33 46 34 45

A Saint Martin d'Aubigny, **Mme Lunel Karine** est remplacée par **Mme Lemoigne Armelle**, qui sera cette année à titre provisoire (Mme Lunel restant titulaire de son poste).

Mme Chapel Sabrina et **Mme Martin Loïse** complètent les décharges de **Mmes Tirard** et **Lebeurier**.

Voici les répartitions :

A Marchésieux :

- ⇒ **Mme Lebeurier Nicole** (75 %) et **Mme Chapel Sabrina** accueillent les enfants de Toute Petite Section / Petite Section (2 et 3 ans).
- ⇒ **Mme Tirard Céline** et **Mme Martin Loïse** assurent l'encadrement des enfants de Moyenne Section (4 ans).
- ⇒ **M. Allix Benoît** travaille avec des élèves de Grande Section (5 ans) et une partie des CP (6 ans).

A Saint Martin d'Aubigny :

- ⇒ **Mme Lemoigne Armelle** a la charge des autres CP (6 ans) et d'un groupe de CE1 (7 ans).
- ⇒ **Mme Esnol-Dupré Patricia** fait la classe à des élèves de CE1 (7 ans) et de CE2 (8ans).

A Feugères :

- ⇒ **Mme Morin Anne-Marie** enseigne auprès des élèves de CE2 (8 ans) et des CM1 (9 ans).
- ⇒ **Mme Ourry Catherine** travaille avec les CM2 (10 ans).

contrats aidés à l'école

Cette année, il n'y a plus de contrats aidés. Une demande a été faite pour obtenir un poste d'EVS.

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Effectifs (septembre 2013) :

2012/2013	Nombre d'élèves		Nombre d'élèves habitant			
	Par classe	Par cours	À Marchésieux	À Feugères	À St Martin d'Aubigny	autres communes
Mme Ourry	25	25 CM2	11	2	11	1
Mme Morin	24	4 CE2 / 20 CM1	13	6	5	0
Mme Esnol-Dupré	25	11 CE1 / 14 CE2	14	7	4	0
Mme Lemoigne	23	12 CP / 11 CE1	7	6	10	0
M. Allix	23	14 GS / 9 CP	16	2	5	0
Mme Tirard	23	23 MS	7	9	6	1
Mme Lebeurier	27	4 TPS / 23 PS	12	6	7	2
TOTAL 170	7 classes	170 élèves	80	38	48	4

Evolution des effectifs du RPI depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Marchésieux	81	78	81	95	84	91	92	?	?	81	85	100	80	80
Feugères	20	29	28	20	31	36	36	?	?	28	32	32	38	38
St Martin d'Aubigny	41	40	45	42	43	40	45	?	?	49	49	55	50	48
Autres communes	7	6	7	6	7	8	7	?	?	9	5	1	2	4
Total	149	153	161	163	165	175	180	191	166	167	171	188	170	170
Nombre de classes	6	6	7	7	7	7	7	8	8	7	7	7	7	7
Moyenne par classe	24,8	25,5	23	23,3	23,6	25	25,7	23,8	20,75	23,8	24	26,8	24,29	24,29

↑
ouverture de la
7^{ème} classe

↑
ouverture de la
8^{ème} classe

↑
fermeture de la
8^{ème} classe

Les effectifs sont stables depuis plusieurs années.

LES INSCRIPTIONS sur notre commune pour l'année 2013/2014 :

NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse
COQUELIN	Anthony	09/01/2005	13 Village de l'Eglise
COQUELIN	Léna	07/09/2008	13 Village de l'Eglise
TROUVE	Nathan	06/05/2010	1 La Murette
HENNE	Félix	18/06/2010	3 Le Clos Ange
HELEINE	Paul	09/09/2010	15 rue de Feugères
MARIE	Lucy	01/11/2010	3 rue de l'Ecole aux Filles
COLLETTE	Ylan	07/01/2011	1b rue aux Juifs
BOSCHER	Enzo	01/05/2011	8b Le Jardinnet

9 enfants de Saint-Martin d'Aubigny sont inscrits à l'école de la Sainte Famille de Périers.

DES NOUVELLES DE NOS EMPLOYES MUNICIPAUX

Augmentation du nombre d'heures de Corinne Picquenard

Corinne, déjà employée pour la cantine et le ménage aux écoles, assure depuis le 1^{er} octobre le ménage à la salle polyvalente. Son nombre d'heures sera donc augmenté pour cette nouvelle tâche. Cyrille, qui avait en charge la salle, se consacrera donc totalement à l'entretien, principalement celui du Bourg ainsi qu' au ménage de la mairie et du bloc sanitaire du camping.

L'inventaire de la vaisselle et des tables effectué par l'AEP (Comité des Fêtes) qui en est propriétaire a montré que de nombreuses dégradations du matériel avaient lieu lors des locations. Aussi un nouveau règlement intérieur a été rédigé : il sera remis lors de chaque location. Attention, il prévoit un chèque de caution de 200 € et la facturation des frais lorsque l'état de la salle a nécessité une intervention anormale de l'employée municipale.

De plus, Corinne sera présente à la salle le dimanche soir, ou le lundi matin, lorsque les occupants rendrons les clés, pour vérifier que tout est en ordre.

Contrats de travail temporaire aidés par l'Etat

- x Nouveau contrat d'un an à partir du 22 mai 2013 pour Didier Lebrun à raison de 24h/semaine.
- x Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Stéphane Marie. Le contrat de Stéphane (pour le reconnaître : le grand au camion jaune) a été renouvelé pour une période d'un an à partir du 1^{er} septembre 2013.
- x Non reconduction du contrat de Claude Mesnage : Le contrat de Claude n'a pas été renouvelé au 15 octobre malgré son bon travail. Le fait qu'il ne possède pas de permis de conduire et ses handicaps posent de réels problèmes d'organisation de l'équipe technique.

Modification des contrats de Christiane Simon

Le poste d'agent du patrimoine pour la Maison de la Brique, représentant 9h/35h, a été supprimé. Ces 9h ont été ajoutées aux 21h du poste d'adjoint administratif soit un total de 30h. Cette modification est liée au fait que l'ouverture du Musée est toujours assurée l'été par un autre agent et qu'en fait, Christiane travaille 30h au secrétariat de la mairie.

Congé de maternité de Felise

Felise, notre secrétaire chargée de la partie comptable sera absente pour congé de maternité (elle attend son troisième enfant) à partir du mois de décembre. Son remplacement est assuré par Annelise Delong qui nous vient d'Airel.

Annelise a déjà travaillé pour le compte de collectivités. Lors de l'établissement de son contrat à raison de 20h par semaine, une convention aide à l'emploi a été signée avec Pôle Emploi pour la période du 1/10/2013 au 30/09/14 ; celle-ci permet à la collectivité de recevoir une prise en charge à hauteur de 70%.

Annelise apprécie la période de formation avec Félise.

Travaux particuliers effectués par nos employés municipaux

- Mise en place d'un terrain de pétanque sur la parcelle à côté des écoles.
Une bonne idée de pause entre deux repas pris dans les salles à proximité ou pour tout moment de détente – ce terrain est libre d'accès.
- Pose de numéros "numérues" sur les nouvelles habitations et vérification sur les anciennes. Après un premier pointage et la pose de numéros restés en réserve, une commande de 70 numéros a été faite.
- Reprise des joints à la chaux sur la façade du presbytère, la mairie et le mur du cimetière.
(les joints en haut de chaque façade du presbytère sont à reprendre : un devis a été signé avec l'entreprise Jouin pour un montant de 4 012 € TTC.
- Projet de réouverture du chemin, face à l'entrée de la Cadiore, pour accéder au petit bois communal.

DES NOUVELLES DE NOS SYNDICATS

LE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Bilan des diagnostics effectués sur la commune

Nombre de diagnostics effectués		138
Classement		
P4	satisfaisant	3
P3	Acceptable, mais insuffisant	66
P2	Non acceptable	61
P1	Non acceptable – réhabilitation urgente	8
Nombre de diagnostics restant à effectuer *		entre 20 et 25

* Ces diagnostics n'ont pas été effectués pour diverses raisons : absence ou indisponibilité au moment du passage, refus (2), etc. en ce qui concerne les refus, des pénalités seront appliquées conformément à la loi.

De nouveaux rendez-vous vont être pris par le cabinet TOPO Etudes de Lisieux, nouvel attributaire du marché en lieu et place du cabinet BEDAR.

NB : *Ne sont pas concernées par le diagnostic les installations neuves.*

Subventions

L'Agence de l'Eau met en place un dispositif de subventions à hauteur de 60% sur certaines dépenses¹ cumulables avec le prêt à taux zéro pour les installations classées P1 ou P2 (non acceptables) des résidences principales (hors maisons neuves, bâtiments transformés et travaux de transformation des fosses septiques en fosses de réception d'eaux de pluies) dans les conditions suivantes :

- Travaux faits par entreprise
- Travaux précédés d'une étude de filière.

Le SPANC servira d'intermédiaire pour ces demandes de financement.

Attention : S'y prendre longtemps à l'avance : les demandes seront groupées et limitées en nombre chaque année.

LE SIATR (Syndicat d'Aménagement Touristique et Rural des Pays des Marais)

Le bâtiment d'accueil

Depuis le 03 juin 2013, le syndicat a confié la gérance du bar restaurant et l'ouverture au public de la partie neuve du bâtiment à la SARL "**L'eau a la bouche**" (Patrice et Mathieu David).

Pour leur permettre d'exercer leur activité dans de bonnes conditions, le SIATR a réalisé des compléments de travaux au bâtiment, l'accès en enrobé et la pose d'un bac à graisse.

Patrice et Mathieu ont servi un nombre de repas au-delà de leurs prévisions et la clientèle est satisfaite.

Entretien de la Base de Loisirs

Jusqu'en 2013, l'entretien de la Base de Loisirs était assuré principalement par nos employés communaux, et pour les gros travaux, par ceux de Marchésieux. Ces heures de travail étaient comptabilisées et remboursées par le syndicat aux communes.

Depuis cette année, l'entretien est assuré principalement par des employés des trois communes chaque mercredi.

C'est l'ADAME des Marais qui assure l'activité pédalos et mini golf.

1 Sont éligibles : les dépenses d'études de filières pour les particuliers réalisant les travaux jusqu'au bout, la maîtrise d'œuvre, les travaux de réhabilitation, la remise en état du terrain.

DES NOUVELLES DE NOS SYNDICATS

LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION RURALE DE SAINT-SAUVEUR LENDELIN

Quelques points du compte rendu de la réunion du 28/03/2013

- Liste des opérations en cours d'étude : le Réage du Château d'Eau ;
- Travaux programmés : 6, la Bretonnière – réclamation de Clément Duval ;
- Aide financière aux travaux d'éclairage public : Cette aide concernant les candélabres et les points lumineux est gelée.

Réforme territoriale et dissolution des syndicats primaires d'électrification.

Les syndicats primaires seront remplacés par des « **secteurs d'énergies** » dans le département, composés d'un délégué par commune.

Chaque secteur d'énergies sera représenté au SDEM (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) par un délégué.

Il n'y aura plus qu'un seul budget départemental. Le SDEM aura pour compétence obligatoire l'électricité mais deviendrait un syndicat à la carte pour les compétences optionnelles telles que l'éclairage public, le gaz, les réseaux de chaleur, les infrastructures de recherche.

Participation Voies Réseaux - PVR

Cette participation est mise en œuvre pour l'extension de réseaux lors de l'implantation de constructions ou le changement de destination de bâtiments dans certains secteurs.

Elle a été instaurée au village de la Chislardière pour l'extension du réseau électrique du bâtiment anciennement propriété Lecampion, devenu propriété de Jean-François Lécluse. Cette extension électrique sous maîtrise du SDEM est prise en charge pour 75% par le Syndicat d'Electrification et les 25% restants sont réparties à égalité entre la commune et le propriétaire actuel.

INCIVILITES

Suite à l' article "*Luttons contre les dépôts au pied des points d'apport volontaire*" dans le dernier bulletin communal, on nous a signalé un autre type d'incivilité récurrente : le déversement de tontes de pelouse et de tailles d'arbres dans les chemins communaux.

Avis pour les prochains beaux jours :

- La déchetterie située à Périers, ou toute autre déchetterie dépendant du Syndicat Mixte du Point Fort, accepte les apports de déchets verts.
- Tout dépôt sauvage est sanctionnable.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter à partir de 2014, il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 31/12/2013. Cette inscription prendra effet au 1/03/2014.

L'inscription concerne :

- les citoyens français, habitant en France, non inscrits, en cas de changement de domicile ou en première inscription
- les citoyens de l'Union Européenne résidant en France désirant s'inscrire sur les listes électorales pour les élections municipales ou européennes.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office, à l'exception de ceux qui n'auraient pas effectué leur recensement militaire ou trop tardivement, ou ceux qui ont déménagé.

D I V E R S

La CUMA « l'Aubignaise »

Une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun) a été créée en 1990 entre différents agriculteurs de la commune de Saint-Martin d'Aubigny ; son siège social est en mairie de Saint-Martin d'Aubigny.

Actuellement, elle est composée de tous les agriculteurs en production laitière et elle est propriétaire des matériels suivants :

Tonnes à lisier (2), balayeuse, pulvérisateurs (2), lame bull, décompacteur 3 dents, épandeur à fumier, rouleau, bêtaillère, mixeur à lisier,

semoir à blé, semoir à maïs, canadien, ébouseuse, herse rotative, roto, fourches à silo (2), pot trayeur, pulvérisateurs (2).

En 2013, la CUMA a pris une décision d'investissement importante : l'achat d'une désileuse automotrice. Cette machine autonome, conduite par Baptiste Lecler de Feugères, salarié à temps complet doit aller, chaque jour sauf le dimanche, désiler (*prendre l'ensilage au silo*), prendre d'autres minéraux et les mélanger avant de les donner aux animaux de 4 exploitations sur notre territoire : le GAEC des Marettes, l'EARL Delauney, l'EARL la Duvalerie et Hervé Fauny, et à quatre autres exploitations sur les communes de Saint-Aubin du Perron, Feugères, Montcuit et Lozon, soit une distance de 27 km parcourue par jour. Chaque adhérent paiera sa participation aux frais, calculée en fonction de sa référence laitière et du temps passé. Le prix de revient (main d'oeuvre et carburants compris) est estimé à 17 €/1000 litres de lait. Ce dossier a été monté avec l'aide de Nathalie Pignerol, animatrice des CUMA de Basse Normandie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

Société Sportive	700 €	* Inclus remboursement frais = 40 €
Association d'Education Populaire	200 € *	
Association d'Education Populaire - Illuminations	160 €	
Association d'Education Populaire - Gym	250 €	
Club des Aînés	160 €	** Inclusive la prise en charge de la fanfare = 140 € pour le Congrès Cantonal 2013
Association des Anciens Combattants	300 € **	
Association du Palet	100 €	
Association de la Chasse	180€	+ Subvention exceptionnelle de 100 € à l'Elan Sportif des Marais (Marchésieux-Sainteny) pour le vol de matériel.
Association des Donneurs de Sang	50 €	
Ligue contre le Cancer	50 €	
TOTAL	1 650 €	

CHANGEMENT DE CURÉ

Le dimanche 25 août, l'abbé Joseph-René DESVAGES a quitté la paroisse.

Le dimanche 8 septembre, le **Père Philippe LÉONARD** a été accueilli par les Maires et les paroissiens à l'entrée de l'église de Périers.

Notre nouveau prêtre nous vient de la paroisse Notre Dame de la Paix de Saint-Mère Eglise où il est arrivé en 1997. Membre du conseil élargi du séminaire de Caen, le père Léonard a vécu dans les grandes villes en commençant par Coutances (dont il est originaire) puis Caen, Paris, Rome, Jérusalem où il a étudié.

L'abbé est un bibliste reconnu avec de grandes qualités d'enseignant, d'où son absence le mardi.

Ses anciens paroissiens nous ont aussi parlé de son humour et nous ont prévenu de ne pas nous inquiéter quand la messe doit commencer et que le curé n'est toujours pas arrivé : le père Léonard a toujours répondu présent.

Son numéro de tél : 02 33 42 05 99

ELECTIONS des 23 et 30 MARS 2014 - REFORME DES SCRUTINS LOCAUX

Elections des conseillers municipaux pour les communes de moins de 1000 habitants

Ce qui change :

- Le nombre de sièges de conseillers à pourvoir est de 15 pour les communes de + 500 habitants. Pour notre commune, le nombre passe **donc** de 11 à 15
- L'obligation de se présenter **à la sous- préfecture de Coutances** avant les élections. Peuvent être candidats tous les électeurs de la commune et **tous** les citoyens inscrits au rôle des contributions directes au 1/01/2014.
- Pour toutes les communes **de France : les personnes désireuses de se présenter au suffrage universel doivent obligatoirement déposer une déclaration de candidature** (loi du 17/05/2013). Cette déclaration, faite sur un imprimé spécifique (site ministère de l'intérieur) devra être déposée en sous- préfecture **de Coutances** à partir du lundi 17/02/2014 et au plus tard le jeudi 6 mars avant 18h. Pour que la déclaration soit valable, il doit être joint **à l'imprimé une** attestation d'inscription sur la liste électorale à se procurer en mairie. **Pour les non- inscrits sur la liste électorale, il sera nécessaire de se reporter à l'imprimé susnommé pour connaître les documents à fournir.**
- Les candidats peuvent se présenter de manière isolée ou groupée. **S'il s'agit de liste groupée**, un seul candidat peut déposer au nom du groupe la liste en sous-préfecture **si celui-ci** est titulaire d'un mandat signé par **ses colistiers**.
- La déclaration, obligatoire pour le premier tour, vaut pour le second tour. **Un candidat ne peut pas se désister entre le premier tour et le deuxième tour.**
- S'il y a eu moins de candidats **déclarés** au premier tour que de sièges à pourvoir, il est possible de déposer de nouvelles candidatures pour le second tour le 24 mars et au plus tard le 25 mars.

Déroulement du scrutin

Rappel : Pour la commune de Saint Martin d'Aubigny, le prochain conseil municipal sera composé de 15 élus maximum.

Exemple 1 :

- ✓ **S'il y a 15 candidats ou plus à se présenter au premier tour, seront élus, lors de ce premier tour, les candidats qui auront obtenu la majorité absolue.**
- ✓ **S'il y a plus de 15 candidats qui obtiennent la majorité absolue au premier tour, seuls ceux qui auront obtenu le plus de voix dans la limite de 15 places seront élus.**
- ✓ **S'il y a moins de 15 candidats qui sont élus au premier tour, les personnes non élus participeront automatiquement au second tour.**

Exemple 2 :

- ✓ Si le nombre de candidats qui se sont **déclarés** au premier tour **est inférieur à 15. Seuls les candidats ayant obtenu la majorité absolue seront élus à l'issue de ce premier tour.**
 - ✓ **les personnes non élues lors de ce premier tour participeront automatiquement au second tour.**
 - ✓ **Dans ce contexte, au soir du premier tour, il n'y aura de toute façon pas assez de candidats pour arriver à 15 conseillers municipaux.**
 - ✓ **Dans ce cas, et dans ce cas seulement, de nouveaux candidats pourront se déclarer entre les deux tours.**
- Le jour du scrutin, les noms et prénoms des personnes candidates seront affichés en mairie.
 - **Seuls les candidats, déclarés, du premier et du deuxième tour peuvent être élus.**
 - **Au final, faute de candidats, le conseil municipal pourra être composé d'un nombre d'élus inférieur à 15.**

La loi modifie la validité des bulletins de vote.

Seront ainsi pris en compte :

- ❖ les bulletins déposés dans l'urne comportant plus de noms de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire ; dans ce cas, ne seront pas pris en compte les derniers noms inscrits au-delà de ce nombre **(15 pour Saint Martin d'Aubigny)**.
- ❖ les bulletins comportant à la fois le nom de personnes qui ont été déclarées candidates et des personnes non déclarées. Dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés.

Ce qui ne change pas :

- ⇒ le scrutin plurinominal majoritaire : majorité absolue au premier tour, soit plus de 50% des suffrages exprimés et majorité relative au deuxième tour.
- ⇒ le panachage si plusieurs listes
- ⇒ la validité des bulletins manuscrits
- ⇒ l'absence de parité obligatoire dans les communes de **moins de** 1000 habitants

Désignation des conseillers communautaires

- ◆ La loi du 16/12/2010 modifie le nombre de sièges et la représentativité des communes au sein des communautés de communes. Selon cette loi, le nombre de sièges à pourvoir est de 26 (12 pour Périers ; 3 pour Marchésieux ; 2 pour Saint Martin d'Aubigny ; 1 pour les autres communes).
- ◆ La loi du 31/12/2012 apporte des modifications en permettant, sous réserve d'un accord local à la majorité qualifiée des communes membres, de majorer le nombre total de sièges de 25% soit 32 sièges. La répartition des 32 sièges entre les communes doit tenir compte de la population de chaque commune en sachant qu'aucune commune ne peut être majoritaire et que chaque commune doit disposer d'un siège. Cette loi ne prévoit que des sièges de titulaire ; malgré tout, les communes qui n'auront qu'un siège auront un suppléant.
- ◆ Dans ce contexte et après délibération, la Communauté de Communes a opté pour une répartition concernant 32 conseillers communautaires (voir ci-dessous). Sachant que cette répartition a été validée par l'ensemble des conseils municipaux sauf Périers, c'est cette représentativité qui s'appliquera après renouvellement des conseils municipaux de 2014.

C'est donc 3 sièges qui seront attribués à la commune de Saint-Martin d'Aubigny après les élections de 2014.

Seront de droit élus le Maire et les deux premiers adjoints. En cas de démission du mandat de conseiller communautaire, c'est le conseiller municipal dans l'ordre du tableau qui siègera. Pour nous : le troisième adjoint et à défaut de nomination d'un troisième adjoint, le conseiller municipal qui a le plus de voix.

Pour mémoire, actuellement nous sommes 4 titulaires (Joëlle, Françoise, Michel H, Jean Pierre) et 2 suppléants (Bruno, Bertrand).

Communes	Population 2013	Nombre de sièges	
		2014	2013
Périers	2 390	9	8
Marchésieux	716	3	4
St Martin d'Aubigny	538	3	4
St Sébastien de Raids	362	2	2
Gorges	360	2	2
Feugères	339	2	2
Le Plessis Lastelle	258	2	2
St Germain sur Sèves	199	2	2
Raids	192	2	2
Auxais	180	2	2
Gonfreville	160	2	2
Nay	80	1	2
TOTAL	5 774	32	34 *

* Aux 34 titulaires, s'ajoutent 17 suppléants

En complément de cet article, nous vous proposons une réunion d'information sur ces nouvelles modalités le samedi 18 janvier 2014 14h30 - salle de réunion.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

COMITE SAINT CHRISTOPHE

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé le pèlerinage du 21 juillet.

La messe célébrée par l'Abbé Michel Leblond, administrateur du Diocèse, était concélébrée par l'Abbé Desvages qui présidait sa dernière Saint Christophe, avant de prendre une retraite bien méritée après 15 années passées au service de la Paroisse (un petit présent lui a été remis par Solange en remerciement) ; messe animée par

l'Harmonie Municipale de Périers et la Chorale Locale.

Au cours de cette messe, les enfants étaient mis sous la protection de Saint Jean le Fort, et les conducteurs de tous véhicules sous la protection de Saint Christophe.

Puis suivit le repas sous tente avec l'agneau grillé au feu de bois.

Merci à tous les bénévoles.

Le Comité

ASSOCIATION DE LA CHASSE

Nouveau bureau

Président : Stéphane Capelle – la Bouillie

Vice Président : Christophe Ourry- la Viclinière

Secrétaire : Denis Picquenard- village de l'Eglise

Trésorier : Thierry Ledanois- la Viclinière

Le repas « chevreuil » aura lieu le 09 mars 2014

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'association a organisé le Congrès Cantonal des Anciens Combattants le dimanche 20 octobre. Après l'office religieux célébré par l'abbé Léonard, les anciens combattants se sont rendus au Monument aux Morts, accompagnés par l'Harmonie Municipale de Périers.

Un verre de l'amitié a été offert à tous les participants par la municipalité.

Puis 70 personnes environ ont participé au repas avec au service André, Roger, Bernard, Marinelle, Marinette et Justine.

Un grand manquant : Ferdinand, le Président, tout juste rentré de l'hôpital.

LE CLUB DES AÎNES

Le voyage d'une journée, le mardi 20 août, nous a permis de visiter la Fromagerie Graindorge à Livarot et la fabrication du Livarot et du Pont l'Evêque, après avoir dégusté différentes spécialités de l'usine.

Puis, direction l'Auberge de la Levrette où nous attendait un délicieux repas, servi au milieu de nombreux instruments de musique de 1900 à 1960, tous en état de marche.

Au moment du fromage, le maître des lieux vint nous faire une démonstration de tous ces instruments.

Journée très agréable qui se termina à la Salle des Aînés, par un petit repas froid.

Puis en septembre, le grand voyage dans l'ouest Irlandais, précédé de la visite de la Cité de la mer, avant de rejoindre le port de Cherbourg pour embarquer à bord de « l'Oscar Wilde », pour une traversée d'environ 18 heures (mer un peu houleuse pour certains !).

De Dublin à Galway, du Connemara sauvage et aride avec ses nombreux lacs et ses paysages montagneux aux falaises de Moher, puis l'Anneau du Kerry, l'un des plus célèbres paysages de l'Irlande, le beau temps nous a accompagné tout au long du voyage.

Puis retour vers Saint-Martin afin que chacun reprenne ses activités.

Nous avons participé à deux pique-niques, le 5 juin et le 20 juin à la Maison de la Brique.

Une marche a été organisée à Bretteville le jeudi 17 octobre.

Prochain rendez-vous, le repas de Noël suivi de l'Assemblée Générale, le dimanche 08 décembre à 12h30 à la salle des Fêtes.

Et, comme toujours, les 1^{er} et 3^{ème} jeudis marche et les 2^{ème} et 4^{ème} jeux divers à la salle du Club.

Le Bureau

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE (COMITÉ DES FÊTES)

Faute d'avoir trouvé un remplaçant, Francis est toujours en place !

Cet été, le comité a proposé un **apéro concert** de bonne qualité mais un regret, le public n'était pas nombreux.

Actuellement le comité se penche sur le renouvellement du matériel (vaisselle, tables) de la salle polyvalente. Après avoir dressé un inventaire, de la vaisselle a été rachetée afin de compléter le service pour 150 convives et en fonction des devis, soit seules les tables abîmées (encore une incivilité !) soit la totalité des tables seront remplacées.

A.E.P. Section Gymnastique

REJOIGNEZ NOUS A LA GYM DE SAINT-MARTIN D'AUBIGNY !

Les cours de gym ont repris le mardi **1 septembre à 19h30** à la salle des fêtes.

Les séances sont animées par Claudia Flowers. Les activités sont variées (step, gym au sol, abdo-fessiers, danse) et se font en musique.

Nouveauté 2013 : initiation à la ZOUMBA

La cotisation annuelle est de **68 € - demi-tarif** pour les personnes travaillant de nuit une semaine sur deux.

Téléphone 02.33.45.39.87 ou 02.33.46.11.06

AUBIGNY SPORTING CLUB

Bilan de la saison 2012- 2013

- ✓ L'équipe 1A termine 4^{ème} dans son groupe de 3^{ème} Division à l'issue d'une très bonne saison.
- ✓ L'équipe 1B, toujours en entente avec l'équipe 1C de Périers termine 5^{ème} de son groupe de 4^{ème} division, et réalise également une très bonne saison.
- ✓ On retiendra l'excellente entente des joueurs dans les deux équipes.
- ✓ Organisation d'évènements : concours de pétanque, soirée poule au pot et tournoi de sixte.
- ✓ Travaux au terrain : aménagement de la cuisine dans le club-house et lavage puis peinture des vestiaires et douches.
- ✓ Un grand merci aux joueurs, dirigeants et bénévoles, sans oublier les fidèles supporters.
- ✓ Merci également aux partenaires (dont la Mairie).

Saison 2012– 2013

Composition du Bureau

Président d'Honneur	:	Gaston SAUVAGE
Président	:	Christian VILDEY
1 ^{er} Vice Président	:	Denis POULAIN
2 ^{ème} Vice Président	:	Richard COLLETTE
Secrétaire	:	Julien GRISEL
Secrétaire Adjoint	:	Alain CHARDOT
Trésorier	:	Bertrand SAUVAGE
Trésorier Adjoint	:	Christian VILDEY
Membres	:	Maurice VILDEY, Michel HOUSSIN, Mickaël LEBRUN, Benoît CAPELLE, Dimitri VILLALARD, Guillaume AVICE, Eric DORLÉANS + 2 nouveaux dirigeants : Thomas LAISNEY et

Cyriaque

FORTIN.

- ✓ **Arbitre officiel représentant le Club** : Richard COLLETTE
- ✓ **Entraîneur** : Eric DORLEANS

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

- ✓ **Coach équipe 1A** : Mickaël LEBRUN
- ✓ **Les nouveaux joueurs** : **Muté** : Julien DUBOST
Non mutés : Anthony LEFEVRE
- ✓ Les effectifs du Club passent de 14 à 15 dirigeants et de 21 à 18 pour les joueurs.
- ✓ La baisse dans l'effectif des joueurs s'élève maintenant à 11 en deux saisons, ce qui est très inquiétant pour l'avenir du club.

Engagements pour la saison 2013-2014 : **1A en 3^{ème} Division**
1B en 4^{ème} Division (en entente avec Périers Sport pour la deuxième année consécutive).

Encore un grand merci à toutes les personnes qui oeuvrent pour que l'ASC ne meure pas.

Christian VILDEY, Président

CALENDRIER DES RENCONTRES POUR LA SAISON EN COURS

Dates matchs aller	PROGRAMME DES RENCONTRES	Dates matchs retour
08-09-2013 08-09-2013	AJ Blainville sur Mer - Aubigny 1 ES Pirou 2 – Périers- Aubigny 3	25-05-2013 25-05-2013 (13h)
15-09-2013 15-09-2013	US Ouville – Lingreville 2 ES Gouville 2 – Périers-Aubigny 3	26-01-2014 26-01-2014 (13h)
22-09-2013 22-09-2013 (13h)	US Ouville – Aubigny 1 Périers-Aubigny 3 – Muneville le Bingard 2	02-02-2014 02-02-2014
06-10-2013 06-10-2013	Agon-Coutainville 3 – Aubigny 1 Saint Malo de la Lande – Périers-Aubigny 3	16-02-2014 16-02-2014 (13h)
13-10-2013 13-10-2013 (13h)	Aubigny 1 – ES la Vendelée 1 Périers-Aubigny 3 – Jeunesse Cenillaise	23-02-2014 23-02-2014
20-10-2013 (14h) 20-10-2013	Créances 3 - Aubigny 1 Lorey-hauteville-Feugères 2 Périers-Aubigny 3	23-03-2014 23-03-2014
03-11-2013 03-11-2013 (13h)	Aubigny 1 – St-Sauveur Lendelin 2 Périers-Aubigny 3 – US Lessay 3	30-03-2014 30-03-2014
Remis Remis	ES Saussey - Aubigny 1 US Dangy 2 - Périers-Aubigny 3	06-04-2014 06-04-2014 (13h)
17-11-2013 17-11-2013 (13h)	Aubigny 1 – US Nicorps ES Pirou 1B - Aubigny 1B	13-04-2014 13-04-2014
01-12-2013 01-12-2013	Montmartin-sur-Mer - Aubigny 1 ES La Vendelée 1B - Périers-Aubigny 3	27-04-2014 27-04-2014 (13h)
08-12-2013 08-12-2013 (13h)	Aubigny 1 - Cambernon-Courcy Périers-Aubigny 3 – Montpinchon ELHF 2	17-05-2014 (19h30 samedi) 18-05-2014 (dimanche)

ST MAR FEU - Association de parents d'élèves

Créée en janvier 2009, elle est ouverte à tous les parents dont les enfants sont scolarisés au RPI. Son but est de récolter des fonds redistribués à la coopérative scolaire. Ces fonds servent à acheter du matériel scolaire, financer des sorties.

Manifestations prévues 2013-2014 :

- Novembre, vente de sapins pour tous
- 06/12 distribution des sapins avec un goûter à Marchésieux.
- Mercredi 18/12 boom pour les enfants
 - Avril rando VTT ouverte à tous
 - Mai tombola
- Vendredi 27/06 fête de fin d'année, tirage de la tombola et barbecue

Dons à la coopérative :

4 500 € en janvier 2013 (pour la 3ème année consécutive)
1 000 € en avril 2013 (voyage à Paris des élèves de Feugères)

Adresse : ECOLE
Le Bourg
50190 MARCHESIEUX

Contacts : Danguy Frédérique – 06 85 17 20 21
Mme Piquot Delphine – 06 51 56 98 02
Mme Pellerin Priscilia – 06 86 91 73 36

***Si vous souhaitez en savoir plus, ou si vous avez des idées à partager,
n'hésitez pas à vous joindre à vous.***



L'ADAME des Marais

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT L'ANIMATION ET L'EVEIL DES MARAIS

A la suite de la rétrocession de la gestion de la crêperie de la base de loisirs, L'ADAME des marais se consacre désormais aux activités principales suivantes :

- gestion des pédalos et du mini golf à l'étang des sarcelles
- organisation d'événements culturels (concert, théâtre...) au sein des communes environnantes
- gestion du collectif des marais, regroupant consommateurs et producteurs locaux de denrées variées (pain, fromages, oeufs, viandes, légumes...)
- organisation de fêtes en lien avec la nature, le jardin, l'architecture locale...

L'ADAME des marais souhaite également faire renaître la Maison des Marais en partenariat avec la mairie de Marchésieux, propriétaire.

L'association est donc à la recherche de toutes les personnes qui souhaiteraient participer à mener à bien un nouveau projet pour faire de la maison des marais un lieu vivant et accueillant en accord avec les valeurs de l'association.

Alors, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits.

François DUDOIT, ADAME des Marais

6 Etang des Sarcelles 50190 St Martin d'Aubigny

courriel : adamedesmarais@gmail.com

LA VIE A LA RUE AUX JUIFS

(extrait du récit de Thérèse Lemoigne née Levavasseur,
enfant de la rue aux Juifs de 1933 à 1950)

Je garde le souvenir d'un village gai et animé par une ribambelle de gamins où tout le monde vivait en harmonie.

La vie des hommes

Les fermes étaient trop petites pour faire vivre les familles, certains hommes allaient travailler en dehors de chez eux :

- Léon travaillait à la carrière située dans le chemin en remontant vers le village de la Bretonnière,
- Gabriel était laitier, il ramassait le lait des fermes avec une carriole aménagée pour la laiterie de Vaudrimesnil,
- Gustave et Fernand étaient journaliers dans des fermes plus importantes,
- Aimable Duval était aussi laitier pour la coopérative de Périers,
- Papa (Victor) allait aussi faire le travail chez Clémentine et Virginie Dauvers et rendait beaucoup de services si besoin.

L'école

Nous étions nombreux du village à prendre le chemin de l'école. Nous partions tous ensemble à pied le matin à travers champs. Quatre champs à traverser, chaque haie était équipée d'échelles pour les franchir. Nous devons respecter les sentiers dans chaque champ ; pas question d'aller courir dans l'herbe et les blés de Jean (Delauney).

Mademoiselle Guinée (Madame Lung), la maîtresse, demandait toujours : la rue aux Juifs est-elle arrivée ? Si oui, elle frappait dans ses mains et nous nous mettions en rang au bas des marches. Le midi, nous mangions sous le préau avec chacun sa petite gamelle.

Les jeux

Les jeux étaient simples et pas onéreux : des cabanes avec des fagots et des sacs à patates, de la vaisselle cassée, une balançoire accrochée aux branches du pommier, un cerceau avec une vieille roue de vélo. On jouait aussi beaucoup dans les greniers quand il restait peu de foin.

Les corvées

Ramasser les pommes, le foin, les glands

Tourner la meule pour aiguiser les lames des faucheuses.

Couper les feuilles de betteraves- si on se coupait le doigt, un peu de « goutte » (calva) pour désinfecter et une planchette.

L'arrivée des Allemands - L'exode

A l'arrivée des Allemands, Berthe est venue chez nous en courant et en criant : "Voilà les Allemands qui arrivent ". Maman a dit " faut pas bouger et rester dans la cour ". Un allemand bien habillé, une baguette à la main qu'il faisait claquer sur sa botte nous a dit en bon français : " Bonjour Mesdames ". Berthe rassurée est repartie chez elle.

Personne ne voulait dormir dans sa maison à cause du passage de véhicules allemands. Papa a donc construit un abri dans le petit chemin de la carrière où tout le monde devait dormir.

Mais le lendemain, personne n'a voulu y retourner car les Allemands empruntaient ce chemin pour se rendre au château de Virville.

Un autre abri a été construit derrière chez Nous, celui-ci convenait à Tous. Mais une nuit, nous avons eu la visite de deux Allemands basés dans le bois bosquet, deux champs plus loin. Cette visite a effrayé les familles Demelun et Gréard qui ont décidé de partir dans une étable plus loin.

De ce fait, Papa a décidé le retour à la maison et Clémentine venait coucher chez Nous. Papa a aussi creusé une tranchée à côté de la maison pendant les bombardements mais personne n'a voulu y rentrer.

Une nuit, un contingent allemand est venu occuper notre village et la maison Gréard. De gentils allemands, ils nous lançaient du pain ; une fois par semaine, un allemand demandait à maman de lui faire une crème fouettée.

En partant, ces Allemands nous ont indiqué que des SS allaient arriver d'où notre départ en exode avec Clémentine vers Saint-Denis le vêtu. La- bas, nous couchions à 40 dans une grange.

Drôle de souvenir à la carrière

Nous étions Jeanine, Simonne et Moi à battre le linge lorsque deux avions se sont mis à mitrailler au-dessus de la carrière. Mortes de peur, nous nous sommes glissées dans la haie pour nous mettre à l'abri, mais nous étions tombées dans les WC des Allemands.

Deux Allemands qui s'étaient mis à l'abri de l'autre côté du chemin ont suivi la scène ; une rigolade pour eux.

Que de bons souvenirs de ce village où les portes étaient ouvertes, du monde, des poules et des chiens dans les cours, des fleurs au pied des murs et des géraniums aux fenêtres.

Habitants de la rue aux Juifs à cette période

A droite en venant du Bourg

-

- Aimable et Alice Duval (sans enfants)
- Albertine Gréard et ses 4 enfants : Gustave, Simonne(Anger), Fernand et Jeanine (Dauvers)
- Berthe et Léon Demelun et leurs 8 enfants : Fernande, Thérèse, Andrée , Lucienne, Madeleine, Désiré, Rachelle et Louise
- Joséphine Eudes à 500 mètres

➤

A gauche en venant du Bourg

➤

- Victor et Alexandrine Levavasseur et leurs 4 enfants : Louis, Armandine, Fernand et Thérèse
- Clémentine Dauvers et ses 4 enfants : Pierre, Auguste, Louis et Madeleine
- Gabriel et Berthe Mahier (sans enfants) - maison détruite.

DATES A RETENIR

2013

Dimanche 1er décembre	Repas des Classes
Samedi 7 décembre	TELETHON : Randonnée vélo organisée par la CCST : passage à St Martin d'Aubigny à 10 h
Dimanche 8 décembre	Repas de Noël organisé par le Club des Aînés
Vendredi 20 décembre	Spectacle de magie et arrivée du Père Noël - 19h

2014

Samedi 11 janvier	Galette des rois à 15 h pour les habitants de plus de 60 ans et adhérents du Club des Aînés
Samedi 18 janvier	Réunion d'information sur les nouvelles modalités des élections communales - Salle de réunion - 14h30
Dimanche 19 janvier	Vœux du maire - 11 h à la salle polyvalente
Mardi 28 janvier	Villes en scène - Lessay à 20h30 - La casquette de travers - Avec la compagnie de Patrick COSNET - Regard tendre sur le monde agricole en pleine mutation
Mardi 25 février	Villes en scène - Lessay à 20h30- Marrons et châtaignes - Avec la compagnie Nid de Coucou - Spectacle musical
Dimanche 9 mars	Repas chevreuil - Société de Chasse
Dimanche 23 mars	Elections municipales - 1er tour
Dimanche 30 mars	Elections municipales - 2ème tour
Dimanche 6 avril	Repas de printemps - Club des Aînés
Dimanche 25 mai	Dimanche 25 mai
Jeudi 29 mai	Tournoi de foot organisé par Aubigny Sporting Club